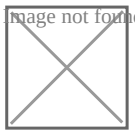

Retrogadation et suppression de prime sans avertissement

Par **dojera**, le **03/01/2016** à **20:24**

Bonsoir je suis poissonniere pour une grande surface alimentaire je travail pour l'enseigne depuis 14ans je n'ai jamais eu un seul avertissement hier alors que j'occupe un poste de remplacement d'un agent de maîtrise sans avoir signer d'avenant et ceux depuis mai on m'annonce une rétrogradation et une baisse de salaire il voulait que je reprenne mes anciens horaires et que mon collège prenne mes fonctions à t'il le droit je m'attendais à un avertissement mais pas une rétrogradation et de plus j'ai même pas mon mot à dire.J'ai depuis octobre subit une pression constante des contrôles de pauses de ce que je fais ou dit j'ai des contre ordre,on me dit volontairement pas tous pour que je fasse des erreurs on me met une équipe qui ne suis pas le travail on me le reproche le lendemain mon employeur ma hurler dessus à trois reprise et devant le personnel et client .J'ai déposer une main courante et prévenue mon syndicat.At il le droit?

Par **P.M.**, le **03/01/2016** à **21:00**

Bonjour,
Une rétrogradation est a priori une sanction qui doit être prise par l'employeur en respectant la procédure disciplinaire avec convocation à un entretien préalable avec la possibilité de vous y faire assister sauf si vous aviez conclu un avenant avec une période probatoire qui, si elle n'était pas concluante vous faisait revenir au poste précédent...
Donc vous pourriez refuser cette mofification essentielle du contrat de travail mais votre organisation syndicale devrait vous aider...

Par **dojera**, le **04/01/2016** à **01:32**

Bonsoir je n'est pas eu advenant et le patron m'a reçu en entretien avec la sous directrice il m'ont pas demander de faire venir quelqu'un à ce moment l'entretien avait été avancer je n'avais jamais eu d'avertissement avant ce qui s'est passer est ce du harcèlement et il m'a rétrograder pour que je me defende ou pas?

Par **P.M.**, le **04/01/2016** à **08:51**

Bonjour,
Vous dîtes que l'employeur vous a reçu, mais il faudrait savoir s'il vous a convoqué à cet entretien par lettre remise en main propre contre décharge ou recommandée avec AR en vous précisant que vous pouviez y être assistée par un autre membre du Personnel...
Lorsque vous parlez de rétrogradation, cela se serait donc traduit sur votre feuille de paie par un changement de qualification et/ou une baisse de salaire...

Par **dojera**, le **04/01/2016** à **09:27**

Changement de classification non car depuis mai2015 j'exerce ce poste sans avoir eu davenant il est trop pour cela par contre il retire une prime de 200eurode plu Je marchais tous les jours une heure pour venir travailler au travail j'ai demandé à plusieurs reprises de changer de travail rien n'a faire.Aujourd'hui j'accepte l'arrêt de mon médecin d'une semaine.J'ai reçu une lettre remise en main propre mercredi 30 l'entretien il me là avancée d'une semaine.

Par **P.M.**, le **04/01/2016** à **10:28**

Mais il n'y a pas besoin d'avenant (car j'avais compris dès votre premier message qu'il n'y en avait pas eu) pour avoir un changement de qualification sur la feuille de paie ...
Pour la prime, il faudrait connaître son libellé et à quoi elle correspond...
Nous ne savons toujours pas ce qu'indique la convocation et de quel mois elle date...

Par **dojera**, le **04/01/2016** à **10:40**

La convocation indique sanction disciplinaire sans motif l'entretien était prévue pour le 8 normalement .Pour la prime s'était justement par rapport au faite que je remplace un agent de maîtrise or sur ma figé de paie il indique chargé de rayon.

Par **P.M.**, le **04/01/2016** à **11:11**

Nous ne connaissons toujours pas le libellé de la prime...
Pour l'entretien, je vous conseillerais de vous y faire assister par un Rprésentant du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise, comme vous en avez le droit, s'il n'a pas encore eu lieu car ça n'est pas beaucoup plus clair...
La convocation n'a pas à mentionner le motif mais uniquement l'objet de l'entretien...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés